



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 septembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 septembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Pierre Pugliesi, Marie-Noëlle Nadal à Annie Costa-Nivaggioli, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Paul Mancini à Simone Guerrini, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Muriel Piera à Stéphane Vannucci, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Marie-Françoise Gaffory Fau à Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Casalta à Jean-André Miniconi, Vanina Angelini-Buresi à Danielle Antonini, Julia Tiberi à Jean-Michel Simon

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210927-2021_227-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 27 septembre 2021
Délibération N° 2021/227
Attribution des prix dans le cadre de la 2^e édition du
concours Dépeins-moi Napoléon

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à la délibération N° 2021/139 en date du lundi 05 juillet autorisant l'organisation de la 2^e édition du concours Dépeins moi Napoléon, et par décision du jury réuni en date du lundi 26 juillet il est décidé d'attribuer les prix comme exposé ci-dessous Pour information, Il y a donc deux catégories de prix attribués :

1. Section *arts plastiques*
2. section *poésie*

Les prix sont attribués aux candidats suivants :

1. Dans la section "Arts plastiques"

2 candidats sont arrivés aex eacquo et se verront chacun attribuer 1 prix de 1125 €

- Prix accordé à Monsieur Didier ARAGONES - pour son œuvre *Sic transit Gloria Mundi*
- Prix accordé à Monsieur Léonard ALIXANT - pour son dessin *Buonaparte à Ajaccio* réalisé juillet 2021

2. Dans la section "Poésie - texte composé"

2 candidats sont arrivés aex eacquo et se verront chacun attribuer 1 prix de 1125 €.

- Prix accordé à Monsieur Stéphane HAMARD pour sa poésie intitulée *Enfance Ajaccienne*
- Prix accordé à Monsieur Benoit LIONS pour son texte composé intitulé *A dessein*

Un prix spécial du jury attribué en collaboration avec La Méridionale a été accordé à Christine PAILLON pour sa sculpture *Napo On the Beach*

La lauréate se verra attribuée un A/R pour 2 personnes en bateau + voiture, offert par la compagnie la Méridionale.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De Décider l'attribution du prix du Concours *Dépeins moi Napoléon* aux lauréats tels que désignés ci-dessus

D'autoriser le versement de ces prix aux lauréats de la deuxième édition du Concours *dépeins moi Napoléon*

Monsieur le maire à signer tout acte administratif et à passer toutes les conventions relatives à ces aides financières

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 septembre 2021,

Considérant l'organisation de la deuxième édition du concours *dé-peins moi Napoléon*

DECIDE

L'attribution des prix du Concours *Dépeins moi Napoléon* aux lauréats tels que désignés ci-dessus

AUTORISE

Le versement de ces prix aux lauréats de la deuxième édition du Concours *dépeins moi Napoléon*

Monsieur le maire à signer tout acte administratif et à passer toutes les conventions relatives à ces aides financières

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Laurent MARCANGELI

